

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1er août 2013

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 1er août 2013 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2013ko abuztuaren 1an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DARQUY - DUCASSOU - ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI - HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA - LACO - LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - URRUTY jaun, andreak.**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - SAINT-PIERRE - TEILLERIE jaunak.**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA jauna**

**Avant d'ouvrir la séance le Maire informe l'assemblée de la naissance de IORITZ, premier enfant de Jean-Claude AGUERRE et Camille ALZURI.**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### **1- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives afin de tenir compte

- de nouveaux évènements survenus depuis le vote du budget,
- ou de demandes d'imputations comptables différentes ou nouvelles.

Il invite Jean-Paul ITURBURUA à présenter le dossier.

En section de "fonctionnement", modifications des dépenses à hauteur de 7 440 € avec notamment :

- instauration d'une taxe additionnelle sur la taxe de séjour et applicable sur les recettes 2010, 2011 et 2012 pour un montant est de 5 130 € ;
- indemnités agents recenseurs : + 500 €
- compensation supplément familial : + 510 €
- cotisations ATIACL (nouvelle cotisation retraite) : + 1 000 €

Cette somme de 7 440 € est prélevée sur le compte 22 "Dépenses imprévues".

En section d'Investissement :

- transfert de la somme de 2 400 € du compte 2188 pour abonder les comptes :
  - 2183 : achat d'un copieur - scanner pour le service "compta" pour la somme de 1 700 € (outil nécessaire compte tenu de la mise en place de la dématérialisation des opérations comptables),
  - 2313 : remplacement moteur VMC pour un montant de 700 €
- transfert de la somme de 4 000 € (écriture comptable) du compte 21571 au compte 2313 pour achat du véhicule communal.

## **2 – CHEMINS RURAUX**

### **– Chemin rural de Soubeleta**

Le Maire rappelle la suite favorable réservée par le Conseil Municipal à la demande de Mme REGERAT et tendant à obtenir le déplacement du chemin rural de Soubeleta jouxtant actuellement son bâtiment agricole.

Le cabinet DUFOURCQ, géomètre, est intervenu pour établir le document d'arpentage. Il convient aujourd'hui de diligenter l'enquête publique précédant ce déplacement et actant la cession de l'ancienne assiette et l'acquisition de la nouvelle assiette, le tout pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve, charge le Maire du montage du dossier administratif, désigne Maître de Rezola en qualité de notaire et indique que les frais restent à charge du demandeur.

### **– Chemin de Xaraitoa**

Le Maire rappelle que la commune a trouvé un accord avec les divers propriétaires des terrains constituant le chemin de Xaraitoa à savoir Mme Isabelle OLHAGARAY, les consorts POCORENA et consorts ECHENIQUE et permettant de donner un statut public à cette voie.

Ici encore les documents d'arpentage ont été réalisés et sont en cours de signature.

Les cessions interviendront au profit de la Commune pour l'euro symbolique, l'ensemble des frais restant à charge de la collectivité. Le Conseil Municipal désigne maître de REZOLA en qualité de notaire et souligne que la commune engagera les travaux de réhabilitation de la voie dès lors que les actes notariés seront signés.

Parallèlement à cette acquisition la Commune va procéder au terme d'une enquête publique au déclassement de l'ancienne route d'accès à Xaraitoa et à la cession de son assiette aux consorts POCORENA riverains.

### **– Chemin de Olhako borda**

Le Maire indique qu'il est destinataire d'une correspondance de Mme Isabelle OLHAGARAY indiquant la nécessité de procéder à la régularisation du déclassement au lieu-dit « Olhako Borda » d'une partie du chemin rural dit de « Putxunia ».

Ce déclassement était intervenu pour création d'un accès direct à la propriété « Bordaskoa ». Il s'avère que la régularisation au cadastre n'est jamais intervenue et qu'il convient de remédier à cette situation.

Le conseil charge le Maire de procéder aux mesures nécessaires et notamment à l'enquête publique.

## **3- OILOMOKOENIA**

### **– Rétrocession du terrain**

Monsieur le Maire indique que l'EPFL a acquis un terrain sur la commune d'ITXASSOU au lieu-dit « Oilomokonia » afin de répondre à la volonté communale de mettre en oeuvre une politique de maîtrise de son développement en favorisant notamment l'offre locative et en accession à la propriété à destination des jeunes ménages.

Aujourd'hui et alors que la Commune a décliné un projet de lotissement communal qui développera 13 lots nus (dont 2 divisibles) et 1 lot destiné à recevoir un collectif de logements sociaux locatifs, il convient de solliciter l'EPFL Pays Basque afin d'obtenir la rétrocession du tènement foncier à hauteur de sa valeur vénale majorée des frais de notaire et déduction faite des annuités acquittées à ce-jour.

Le conseil municipal désigne Maître de Rezola en qualité de notaire.

## – **Emprunt**

Afin de réaliser cette opération immobilière, le Maire indique qu'il est nécessaire que la Commune procède à la réalisation d'un emprunt à court terme d'un montant de huit cent mille Euros (800 000 €).

Il présente les éléments découlant de la consultation réalisée auprès des organismes bancaires. Après en avoir débattu et après échange notamment entre Jean-Paul ITURBURUA et Jean-Bernard LURO sur le bien fondé d'un taux révisable, le conseil municipal **RETIENT** la proposition de crédit émanant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées-Gascogne dans les termes suivants :

- crédit in fine à taux révisable (EURIBOR 3 mois)
- montant : 800 000 €
- durée : 24 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Taux effectif global à ce jour : 1,9721

## – **Divers**

Le Maire indique qu'une étude de sol « au lot » a été demandée compte-tenu du résultat de certains prélèvements qui ont révélé une mauvaise qualité du sol.

La prochaine étape consistera après signature du marché "viabilisation" à arrêter le prix de vente des lots et à procéder à leur attribution par tirage au sort comme précédemment arrêté en commission.

## **4 - SIVOM « ARTZAMENDI »**

Le Maire donne lecture d'une correspondance du SIVOM "Artzamendi" invitant ses communes membres à redélibérer sur la modification n° 4 des statuts et le transfert de compétences, ce afin de tenir compte d'une observation des services du contrôle de légalité au SIVOM.

Le Conseil approuve une nouvelle fois cette modification qui a pour objet la restitution par le SIVOM de deux compétences à savoir :

- la gestion des équipements abritant des activités éducatives, culturelles et de loisirs,
- le projet culturel de territoire en faveur du spectacle vivant,

en vue d'une extension des compétences de la Communauté de Communes « Errobi »

Le SIVOM deviendra ainsi un SIVU avec vocation unique : gestion du restaurant scolaire « Jantegi ».

## **5 - SIVU "TXAKURRAK"**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de LARRESSORE a exprimé le souhait d'adhérer au SIVU TXAKURRAK et que le Conseil Syndical de ce dernier a accepté cette nouvelle adhésion par délibération du conseil syndical en date du 22 mai 2013:

Le conseil est favorable à cette adhésion.

## **6 – VOIRIE**

Le Maire indique qu'un programme de voirie a été arrêté au titre duquel notamment la réhabilitation de la chaussée de la voie « Eskolako Bidea ». Des études réalisées sur le terrain et en l'état actuel des choses (flux routier important, chaussée étroite...) il semblerait opportun de décider de la mise en place d'un sens unique de circulation.

Pour ce faire il indique vouloir associer les riverains et propose une réunion le 13 août 2013.

## **7 -Demande d'échange de terrains**

Le Maire rappelle que la Commune a été destinataire d'une demande de M. URDANGARIN visant à l'échange de terrains avec la Commune.

Il avait été convenu que la commission agricole en débattre et nous rende compte de ses conclusions. Jean-Paul IRIQUIN indique qu'après avoir considéré cette demande la Commission propose de ne pas réserver de suite favorable compte tenu notamment des accords attachés aux terrains communaux situés près d'Esteben Borda.

Le Conseil se range à l'unanimité à cette décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Cheminement du Pas-de-Roland :

Le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ce dossier a été déléguée à la communauté de communes "Errobi" au titre de sa compétence "Plan Local de Randonnées". Il demande à Jean-Paul IRIQUIN, en charge de ce dossier, de dresser un point de l'affaire.

Ce dernier indique avoir rencontré les techniciens de la Communauté de Communes qui relèvent que les études réalisées à ce jour ne répondent pas aux obligations de la Loi sur l'eau notamment et que de fait il est nécessaire de reconsidérer ce dossier et notamment de mettre un terme au marché d'étude en cours.

Les techniciens relèvent que de fait il est nécessaire d'initier de nouvelles études mais qu'auparavant il serait opportun de s'attacher les services d'un bureau d'études pour la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des conseillers (Anita DUCASSAU, Claudine LASSAU, Jean-Michel GONI et Jean-Paul ITURBURUA) relèvent la difficulté à saisir l'ensemble des tenants de cette affaire et se montrent sceptiques. Denise MACHICOTE POEYDESSUS les rejoint en relevant de plus que les aménagements tels que projetés ne lui semblent pas apporter de solution satisfaisante. Jean-Paul IRIQUIN relève pour sa part que ces aménagements seront de nature à désengorger la voie.

La Commune est en attente d'un complément d'information dans ce dossier de la part des services de la Communauté de Communes et avisera.

### HARRETXEA :

Le Maire indique que l'appel d'offres pour HARRETXEA est lancé. Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

### Ancienne mairie – Etxe Ttipia :

Le Maire rappelle que l'accès à cette propriété est privé et qu'il a de fait initié une 1ère rencontre avec les conjoints PINEDA propriétaires de la voie d'accès.

Les propriétaires se montrent conciliants et ouverts à un projet de convention mais souhaitent avant tout une rencontre avec l'ensemble des utilisateurs. Rendez-vous est pris en Mairie le 13 août 2013.

Le maire insiste sur le fait que le dossier de permis ne sera déposé que lorsque la Commune aura signé une convention avec les propriétaires de la voie.

### Karrika Nagusia :

La commune poursuit son travail de projection des travaux avec les services de l'Agence Publique. Le Maire indique que le géomètre avait convoqué pour ce jour les propriétaires riverains afin de vérifier les emprises et prendre connaissance du projet. Le secteur 1 (à savoir du giratoire à la

pharmacie comprise) est calé ce qui signifie que le géomètre va préparer les documents nécessaires en vue des cessions. Reste à obtenir, pour poursuivre l'aménagement jusqu'au giratoire de la Mairie, l'accord auprès de l'indivision ORHATEGARAY.

[Modification n° 4 du PLU](#) :

La commune reste dans l'attente de la validation par les services de l'Etat de la dernière modification.

[ATEKA](#) :

Anita DUCASSOU indique qu'une commission travaille actuellement avec les services du CAUE à l'amélioration de l'espace d'évocation du village.

[Fêtes locales](#) : le traditionnel repas sera servi le dimanche au restaurant BONNET.